**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

**L'an deux mil dix-huit, le 02 mai** le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h15, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, BLOSSEVILLE Laurent, HALLEBARD Mireille, ROBILLARD Marie-Line, MAURIQUE Laurence, GAILLANDRE Alain, GRATIGNY Laurent

**Absents**: LEFEBVRE Sophie, BLOSSEVILLE Richard

Date de convocation : 06 avril 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

**Compte rendu du conseil municipal du 18 avril 2018**

Le compte rendu de la réunion du 18 avril 2018 est approuvé à l’unanimité des membres présents.

**Validation de la commission action sociale du 26 avril 2018**

La commission d’action sociale s’est réunie le 26 avril 2018 pour étudier un dossier envoyé par le centre médico-social de Saint Valery en Caux.

Le dossier concerne une dette d’électricité pour un montant de 403 €

La demande pour la commune s’élève à 70 euros, le complément étant demandé à d’autres organismes

Après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, le conseil municipal

* **AUTORISE** Mr le Maire à verser la somme de 70 € à EDF pour apurement de la dette

**Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de la commune**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie règlementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1 et L2131-2 ;

Considérant que la commune de Blosseville souhaite s’engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de la légalité ;

Le conseil municipal, à l’unanimité mes membres présents et représentés après en avoir délibéré :

* **DECIDE** de procéder à la transmission des actes au contrôle de légalité ;
* **DONNE** son accord pour que le maire signe le contrat d’adhésion aux services SAS JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
* **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
* **DONNE** son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Seine Maritime, représentant de l’Etat à cet effet ;
* **DONNE** son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la commune de Blosseville et SAS JVS Mairistem

**Questions diverses**

La commune a reçu 3 CV pour l’animation des jeux insolites et la préparation de la fête de la moisson.

Sont retenus Mehdi GAUTHIER et Lise GAILLANDRE.

Mademoiselle Léa BERGER devra renouveler sa candidature l’année prochaine. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

Mr ROUSSELLET de la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre a été alerté qu’une borne de signalisation bleue et blanche était endommagée rue du calvaire.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 19h40